



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 6026051

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

N/REF : 30/01/2026 8H31 C:003373 I:46392
V/REF : accord sur devis
V/Email reçu le Vendredi 30/01/2026 a 8H31

SELON DEVIS N° 6016038

M NONNOTTE Matthieu

**15 RUE DU BLOCHIER
25620 MAMIROLLE**

IMMEUBLE : 15 rue du Blochier
25620 MAMIROLLE

16 Février 2026

Référence Marché: Bareme Plomberie IMH

LOCALISATION : 15 RUE DU BLOCHIER- 25620 MAMIROLLE
M NONNOTTE 0677526495 / MME NONNOTTE 0622400927

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°6016038 DU 28/01/2026
D UN MONTANT DE 3918,18 EUROS HT

Donneur d'ordre : M. M NONNOTTE

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

=====

REALISATION D'UNE DICT AVANT TRAVAUX
DEPLACEMENT PERSONNEL ET VEHICULE
COUPURE DE L'ALIMENTATION D'EAU JUSTE APRES COMPTEUR
FUI TE SUR LE PE D'ALIMENTATION GÉNÉRALE DU LOGEMENT
COUPURE DE L'ARRIVÉE GÉNÉRALE PAR LA SOCIÉTÉ GAZ ET EAUX
TERRASSEMENT AUTOUR DU COFFRET COMPTEUR AVEC PELLE MECANIQUE
DEPOSE ET RETRAIT DU PE DE SONT FOUREAU + EVACUATION
FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PE100 SUR 30ML
REPRISE DE RACCORDEMENT COMPTEUR ET HABITATION
VERRIFICATION ET VALIDATION GAZ ET EAUX
TEST DE MISE EN EAUX (GAZ ET EAUX)
REMISE EN EAU + TEST PARTIE LOGEMENT
REBOUCHAGE DU TERRASSEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

NOTRE INTERVENTION DU 09/02/2026
DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET DES VEHICULE
OUVERTURE DU SOL A L'AIDE DE LA MINI PELLE
REPARATION DE LA FUI TE APRES COMPTEUR
CONTROLE DE L'ETANCHEITE
REBOUCHAGE DU SOL A L'AIDE DE LA MINI PELLE
REMISE EN ETAT ET NETTOYAGE DU SOL
REPLI DU CHANTIER
AUCUNE INTERVENTION DE GAZ ET EAUX N'A ÉTÉ EFFECTUÉE

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

Agence de Franche Comté : 8D et 4 Rue des Entreprises-ZA – 25410 Velesmes-Essarts
RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 70 50 01 15 - doubs@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6026051

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

MERCI DE NOUS FAIRE PARVENIR LE SOLDE DE LA FACTURE, 1 777,32€, A
L'AGENCE DE FEILLEN: 550 ROUTE DE TERNANT - 01570 FEILLEN

CHQ BOURSOBANK N°2291495 DU 09/02/2025 DE 2150,50€

MV LCOMPTER Email envoyé le 13/02/26 a 07H35 _ Envo i factures

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux de Plomberie sanitaire	2534,18	2534,18
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
2,00	ISIFLO Raccord AV Ecrou Prisonnier20x3/4	76,50	153,00
1,00	Mise a disposition Engins de chantier	850,00	850,00
2,00	Raccord 25 3/4 pehd	14,36	28,72
1,00	Coude(s) laiton dn 20/27	4,85	4,85
TOTAL H.T.			3570,75
T.V.A. a 10,00%			357,07
TOTAL T.T.C.En EURO			3927,82

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6026051

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

Doubs BOURGOGNE

De: Martin VIEL
Envoyé: mercredi 11 février 2026 15:36
À: Doubs BOURGOGNE
Objet: TR: DOSSIER 253M55746C

Martin VIEL

Responsable d'agence BESANCON

Mail : m.viel@servimo.fr

TEL : 06.25.54.76.62



SERVIMO

SITES SERVIMO BESANCON :

8D et 4, rue des Entreprises – 25410 VELESMES ESSARTS

TEL : 03.70.50.01.15

De : PALLICER Vincent <pallicer.vincent@matmut.fr>

Envoyé : jeudi 5 février 2026 08:22

À : Martin VIEL <m.viel@servimo.fr>

Objet : TR: DOSSIER 253M55746C

Dossier MONSIEUR NONNOTTE.

Bonjour Monsieur VIEL,

Je suis informé par le gestionnaire IMH du dossier de MR NONNOTTE que :

« - 481892H25-REXP1 - DFSHP000009269391 - 1

Bonjour, comme convenu ce jour avec votre gestionnaire Mme Troccaz Elodie : - nous ne pouvons missionner l'entreprise SERVIMO, pressenti par votre expert car ne fait pas partie du réseau. - Votre sociétaire souhaite l'intervention de SERVIMO. - Le responsable de l'entreprise SERVIMO, M. Viel (06 25 54 76 62) accepte un acompte de 50% du montant du devis (somme que vous avanceriez à votre sociétaire), puis d'attendre quelques jours pour déposer le chèque de paiement du reste de la facture (le temps que vous indemnisiez votre sociétaire car il ne peut avancer la somme). - M. Viel demande que vous lui confirmiez par écrit vos délais d'indemnisation de votre cote. M. NONNOTTE est prévenu par message et par mail et doit prendre contact avec vous rapidement. Nous clôturons le dossier de notre cote pour changement du mode d'indemnisation. »

De ce fait, je suis obligé de modifier les modalités de règlement de ce dossier .

Je déposerai donc un rapport pour le règlement des dommages **en mains de Monsieur NONOTTE.**

Cordialement.

V.PALLICER

De : PALLICER Vincent

Envoyé : lundi 2 février 2026 08:55

À : 'Martin VIEL' <m.viel@servimo.fr>

Objet : RE: DOSSIER 253M55746C

Bonjour MR VIEL,

Je transmettrai via le réseau IMH l'estimation des travaux modifiés.

Cordialement.

PS En espérant que ce date ne soit pas de nouveau modifiée ; et si toutefois vous pouvez intervenir plus tôt, veuillez me le préciser.

Cdt

	Vincent PALLICER
	Expert Bâtiment
	Pôle Expertise Indemnisation Services
	Ilôt des Montboucons
	12 rue de l'Escale
	25000 BESANCON
	Tél : 03.81.25.52.68
	Mail : insp.besancon@matmut.fr

De : Martin VIEL <m.viel@servimo.fr>

Envoyé : lundi 2 février 2026 08:39

À : PALLICER Vincent <pallicer.vincent@matmut.fr>

Cc : Doubs BOURGOGNE <doubs@servimo.fr>

Objet : RE: DOSSIER 253M55746C

Restez vigilant :
cet email provient d'un expéditeur externe. En cas de suspicion de phishing, fermez cet email et rendez-vous sur Matmut Connect, rubrique sécurité informatique.

Bonjour M PALLICIER,

Nous avons un contretemps obligatoire, nous attendons le feu vert administratif (soit le retour de la DICT).

Petit décalage de chantier, au lundi 09 et 10/02.

Pouvez-vous aussi nous transmettre le devis valider (pour archivage).

Bonne journée

Cdl

Martin VIEL

Responsable d'agence BESANCON

Mail : m.viel@servimo.fr

TEL : 06.25.54.76.62



SERVIMO

SITES SERVIMO BESANCON :

8D et 4, rue des Entreprises – 25410 VELESMES ESSARTS

TEL : 03.70.50.01.15

De : Martin VIEL

Envoyé : vendredi 30 janvier 2026 10:54

À : 'pallicer.vincent@matmut.fr' <pallicer.vincent@matmut.fr>

Cc : Doubs BOURGOGNE <doubs@servimo.fr>

Objet : RE: DOSSIER 253M55746C

Bonjour,

Comme convenu ce matin par téléphone (accord). Je bloque l'intervention le 05 et 06/02.
Je m'occupe de l'organisation.

Pouvez-vous svp nous envoyer la confirmation de devis par mail.

Merci par avance

Cdl

Martin VIEL

Responsable d'agence BESANCON

Mail : m.viel@servimo.fr

TEL : 06.25.54.76.62



SITES SERVIMO BESANCON :

8D et 4, rue des Entreprises – 25410 VELESMES ESSARTS

TEL : 03.70.50.01.15

De : Doubs BOURGOGNE <doubs@servimo.fr>

Envoyé : lundi 26 janvier 2026 11:34

À : Martin VIEL <m.viel@servimo.fr>

Objet : TR: DOSSIER 253M55746C

Cordialement,

Manon Benoit

Alternante Secrétaire d'exploitation

Mail : doubs@servimo.fr

Tel : 03 70 50 01 15



SITES SERVIMO BOURGOGNE :

Agence de Chalon sur Saône et Mâcon: 03 85 20 30 60

Agence de Dijon : 03 80 45 25 67

Agence de Lons le Saunier : 03 84 48 98 95

De : PALLICER Vincent <pallicer.vincent@matmut.fr>

Envoyé : lundi 26 janvier 2026 11:22

À : Doubs BOURGOGNE <doubs@servimo.fr>

Cc : Matthieu NONNOTTE <nonnotte.matthieu@gmail.com>

Objet : DOSSIER 253M55746C

Dégâts des eaux

253M55746C

NONNOTTE MATTHIEU

nonnotte.matthieu@gmail.com

06 77 52 64 95

Madame , Monsieur,

Je fais suite au dépôt de ce dossier référencé en marge dans le cadre d'une expertise « en avis sur pièces ».

Suite à la réception de votre devis via IMH, concernant les travaux de plomberie pour le remplacement d'une canalisation d'alimentation d'eau potable enterrée depuis le compteur jusqu'au pavillon chez Monsieur NONNOTTE , vous avez reçu dès le 6 janvier 2026 via IMH **la validation de ces travaux.**

J'ai reçu un mail le 25/1/26 de Monsieur NONNOTTE m'indiquant :

- « que vos techniciens lors de leur **déplacement le 22 janvier dernier** pour réaliser ces travaux, n'ont pu s'en occuper, car ils n'ont pas réussi à extraire le compteur . »

Monsieur NONNOTTE a indiqué ce 25/1/26 que le compteur a été installé et remplacé **le 8/12/2025**, par des préposés d'une entreprise sous-traitante de GAZ et EAUX.

Ce compteur se trouve donc dans un bloc étanche isolé et il est plombé. Cette opération incombe au fournisseur d'eau à **savoir GAZ et EAUX pour la** dépose repose ou remplacement du compteur nécessaire pour le remplacement de la canalisation d'eau potable.

A ce stade, compte tenu de ce qui précède, sachant que la situation n'est pas pratique car Monsieur NONNOTTE est obligé d'ouvrir et fermer le compteur depuis l'extérieur à chaque fois que sa famille et lui-même doivent utiliser de l'eau, je vous demande dès aujourd'hui, de prévoir de nouveau **l'intervention de vos équipes**, mais en commun **avec GAZ et EAUX** pour permettre de réparer définitivement cette fuite sans faire prolonger l'attente de l'assuré.

Je reste dans l'attente d'une réponse, et je vous demande de tenir informé Monsieur NONNOTTE également.

Cordialement

	Vincent PALLICER
	Expert Bâtiment
	Pôle Expertise Indemnisation Services
	Ilôt des Montboucons
	12 rue de l'Escale
	25000 BESANCON
	Tél : 03.81.25.52.68
	Mail : insp.besancon@matmut.fr

Avant d'imprimer
cet e-mail,
réfléchissons à
l'impact sur
l'environnement.

Doubs BOURGOGNE

De: Sabine Nonnotte <nonnotte.sabine@gmail.com>
Envoyé: mercredi 11 février 2026 09:48
À: Doubs BOURGOGNE
Cc: Matthieu NONNOTTE
Objet: Re: Devis 6016038 - 15 rue du Blochier - 25620 MAMIROLLE Marché: Bareme Plomberie IMH - Ref : 181220251800

Catégories: Manon

Bonjour Monsieur VIEL,

Je reviens vers vous concernant les travaux réalisés lundi. La fuite a pu être réparée plus rapidement que prévue et n'a pas nécessité l'intervention de Gaz et Eaux, et tant mieux, car ils ne sont jamais venus ! Je remercie l'efficacité de votre équipe.

Concernant le règlement, l'assurance a validé hier le bon devis et a engagé le virement de l'acompte. Vous pourrez encaisser le chèque de 2150 € que j'ai donné lundi matin à votre collègue début de semaine prochaine sans problème.

Concernant le solde, il faudra me transmettre la facture définitive actualisée en fonction des travaux réalisés que je transmettrai à l'assurance pour déblocage des fonds restants.

Afin de simplifier votre règlement, serait-il possible que vous me transmettiez votre RIB? Je pourrai ainsi régler le solde de votre facture dès réception du virement de l'assurance.

Je reste à votre disposition et vous souhaite une bonne journée.

Bien cordialement,
Sabine NONNOTTE.

Le ven. 6 févr. 2026 à 14:00, Doubs BOURGOGNE <doubs@servimo.fr> a écrit :

Bonjour Mme Nonotte,

Désolé pour tout ce chamboulement et pour ce contretemps.

De mon côté, tout est organisé pour notre intervention lundi matin. Loxam livrera une petite pelle mécanique lundi matin, les services du gaz et de l'eau sont prévenus de nos travaux.

Nous avons également effectué les démarches administratives (DICT).

J'ai échangé avec l'assurance et l'expert du dossier. Nous sommes bien référencés chez eux depuis des années. Mais il leur manque un document administratif (déclaration annuelle). De ce fait, ils ont bloqué provisoirement notre compte, compliqué). Mais j'ai accepté, afin de ne pas vous pénaliser davantage, la solution concernant le règlement en direct.

Toutefois, il faudra transmettre un chèque d'acompte lundi matin à mes techniciens, que nous encaisserons uniquement quelques jours après (le temps que vous receviez la somme).

Puis, la deuxième partie sera réglée à la fin des travaux ; l'assurance s'est engagée à être rapide...

Je vous remercie par avance.

Cordialement,

Martin VIEL

Responsable d'agence BESANCON

Mail : m.viel@servimo.fr

TEL : 06.25.54.76.62



SITES SERVIMO BESANCON :

8D et 4, rue des Entreprises – 25410 VELESMES ESSARTS

TEL : 03.70.50.01.15

De : Sabine Nonnotte <nonnotte.sabine@gmail.com>

Envoyé : vendredi 6 février 2026 11:36

À : Doubs BOURGOGNE <doubs@servimo.fr>

Cc : Matthieu NONNOTTE <nonnotte.matthieu@gmail.com>

Objet : Re: Devis 6016038 - 15 rue du Blochier - 25620 MAMIROLLE Marché: Bareme Plomberie IMH - Ref : 181220251800

Bonjour,

Je me permets de revenir vers vous afin d'avoir confirmation que l'intervention prévue ce lundi 9 février et mardi 10 février aura bien lieu.

Après multiples échanges avec notre assurance, il s'avère que vous n'êtes pas encore agréé chez eux et que nous vous réglerons les travaux après réception de l'indemnisation de leur part.

Après un enieme couac, l'assurance n'avait pas pris en compte le nouveau devis qui annule et remplace le précédent, nous n'avons donc pas encore perçu l'indemnisation et le montant n'a pas été actualisé. Le montant de l'acompte prévu est donc de 1450 euros que nous devrions percevoir dans quelques jours.

Comment cela se passe t'il? Devons nous faire un vraiment d'acompte aujourd'hui et chèque du solde à la fin des travaux à encaisser quand nous aurons le solde de la part de notre assurance ? Ou bien nous pourrions vous donner le chèque d'acompte lundi ?

Dans l'attente de votre retour, et vous en remerciant par avance,

Cordialement.

Sabine Nonnotte.

Le mer. 28 janv. 2026 à 14:47, Doubs BOURGOGNE <doubs@servimo.fr> a écrit :

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint notre Devis n° 6016038, concernant : [15 rue du Blochier - 25620 MAMIROLLE](#) Marché: Bareme Plomberie IMH.

Ce devis annule et remplace le précédent devis (n° 5126036)

Pour toute correspondance sur ce dossier, merci de mentionner la référence suivante : 181220251800

Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

La Direction.